

ORDONNANCE C-4.1, o. 169

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Gauthier  
entre l'avenue Papineau et la rue Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-  
Royal**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 6°)*

À la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. De retirer la zone de stationnement interdit excepté taxis située sur le côté sud de la rue Gauthier immédiatement à l'est de l'avenue Papineau, sur une distance de 18 mètres;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 2 octobre 2018 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir un poste d'attente réservé aux taxis sur ce tronçon de rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez